



Berne, le 1^{er} avril 2026

Expériences faites en lien avec la guerre en Ukraine : quels seraient les gains en termes d'intégration et d'économies d'une pérennisation de l'hébergement de réfugiés par des particuliers ?

Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 23.3203 Marti Samira du 16 mars 2023

Table des matières

Condensé	3
1 Contexte	5
1.1 Texte du postulat.....	5
1.2 Proposition et avis du Conseil fédéral	5
2 Genèse du rapport du Conseil fédéral	6
2.1 Mandat	6
2.2 Méthodologie.....	7
3 Résultats de l'étude	7
3.1 Contexte et organisation de l'hébergement privé dans les cantons	8
3.2 Effets de l'hébergement privé sur l'intégration.....	10
3.3 Potentiel d'économies	12
3.4 Potentiel de pérennisation	14
3.4.1 Volonté des familles d'accueil	14
3.4.2 Conditions-cadres et facteurs de réussite	15
3.4.3 Conclusions.....	17
4 Classification et perspective	17
4.1 Avantages et inconvénients de l'hébergement privé	17
4.2 Limites de l'étude	18
4.3 Réponses aux questions du postulat.....	19
4.4 Conclusions.....	20
5 Bibliographie	22
6 Tableaux	22

Condensé

Le postulat 23.3203 « Expériences faites en lien avec la guerre en Ukraine. Quels seraient les gains en termes d'intégration et d'économies d'une pérennisation de l'hébergement de réfugiés par des particuliers ? », déposé par la conseillère nationale Samira Marti, demande au Conseil fédéral d'évaluer l'hébergement par des particuliers à la suite de l'accueil en Suisse, dans des familles, de très nombreuses personnes ayant fui l'Ukraine. L'impact de ce type de logement sur l'intégration ainsi que son potentiel d'économies pour les pouvoirs publics et de développement sont au cœur de ce postulat. En réponse au postulat, le SEM a chargé le bureau BSS Volkswirtschaftliche Beratung, sis à Bâle, de réaliser une étude.

L'étude « Potentiel de l'hébergement privé dans le domaine de l'asile » montre que l'hébergement par des particuliers favorise l'intégration des personnes ayant fui, qu'il est bénéfique en particulier pour la gestion de leur vie quotidienne et qu'il les aide à trouver leurs marques en Suisse. Des tendances positives sont aussi perceptibles sur les plans social, linguistique, culturel et professionnel de l'intégration, même si aucun lien de causalité direct n'a pu être établi de manière définitive.

Le bon fonctionnement de l'hébergement par des particuliers suppose un effort considérable de la part des autorités, ce qui comprend notamment des évaluations approfondies des familles d'accueil et des personnes ayant fui, une mise en adéquation des deux parties et des offres d'accompagnement pour les familles d'accueil. Autant de prestations qui génèrent des coûts supplémentaires. Selon l'étude, rien n'indique par ailleurs avec certitude que les bénéfices (p. ex. une intégration professionnelle plus rapide ou moins de mesures d'intégration) l'emportent sur les coûts. Il n'est donc pas possible d'en déduire des économies évidentes pour les pouvoirs publics. Quant à la mise en place des structures nécessaires, elle est certes coûteuse mais a déjà été réalisée dans la plupart des cantons, une condition importante pour une éventuelle poursuite ou extension de l'hébergement par des particuliers.

L'étude repose principalement sur des données concernant des personnes ayant fui en provenance d'Ukraine. Il s'est cependant avéré que les quelques personnes interrogées relevant du domaine de l'asile ou des réfugiés, c'est-à-dire des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus (AP/R), pourraient elles aussi bénéficier d'avantages similaires en matière d'intégration. Une extension aux AP/R serait donc en principe envisageable, mais elle dépend fortement de la volonté des familles d'accueillir des réfugiés. Cette volonté est elle-même conditionnée en particulier par les ressources en temps et en argent dont les familles disposent, par l'espace disponible dans le logement et par la situation dans les pays d'origine, c'est-à-dire par des facteurs sur lesquels les autorités ont peu de prise. Si de nombreuses familles d'accueil disent hésiter à accueillir à nouveau des personnes ayant fui, rares sont en revanche celles qui l'excluent catégoriquement. Des indemnités adéquates pourraient, dans certains cas, contribuer à lever ces réticences.

L'hébergement par des particuliers a des impacts positifs sur l'intégration et la cohésion sociale. Et bien qu'aucun effet en matière d'économies attribuable à cette forme d'accueil n'ait pu être démontré, il constitue une offre complémentaire bienvenue, y compris pour les AP/R. Les cantons sont invités à tirer parti de manière ciblée des expériences faites jusqu'à présent et à tenir compte des facteurs de réussite et des conditions-cadres mis en évidence par l'étude pour établir l'hébergement par des particuliers en tant qu'offre complémentaire ou pour pouvoir y recourir en situation d'urgence. A cet effet, le DFJP/SEM examine, en collaboration avec les

Expériences faites en lien avec la guerre en Ukraine : quels seraient les gains en termes d'intégration et **d'économies d'une pérennisation de l'hébergement de réfugiés par des particuliers ?**

cantons, dans quelle mesure et selon quelles approches l'implication de la société civile peut être renforcée.

Expériences faites en lien avec la guerre en Ukraine : quels seraient les gains en termes d'intégration et d'économies d'une pérennisation de l'hébergement de réfugiés par des particuliers ?

1 Contexte

Le postulat 23.3203 « Expériences faites en lien avec la guerre en Ukraine. Quels seraient les gains en termes d'intégration et d'économies d'une pérennisation de l'hébergement de réfugiés par des particuliers ? », déposé le 16 mars 2023 par la conseillère nationale Samira Marti, a été adopté au Conseil national le 14 juin 2023 par 121 voix contre 53 (12 abstentions), puis transmis au Conseil fédéral. Donnant suite au postulat, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a confié la réalisation d'une étude à un prestataire externe. Le présent rapport commence par rappeler le contexte ayant conduit à son élaboration et à la réalisation de l'étude, puis présente les résultats de cette dernière de manière thématique, avant de formuler des conclusions à l'intention de la Confédération, des cantons et des communes.

1.1 Texte du postulat

Le texte du postulat est le suivant :

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport dans lequel il montrera comment l'hébergement par des particuliers de réfugiés reconnus et de personnes admises à titre provisoire, notamment de familles et de mineurs non accompagnés, pourrait être développé en collaboration avec les communes et les cantons. Il y aura lieu d'évaluer rapidement, en collaboration avec les cantons et les communes, les expériences faites en lien avec l'hébergement de réfugiés d'Ukraine par des particuliers, en examinant notamment dans quelle mesure un hébergement décentralisé favorise l'intégration sociale, culturelle et professionnelle des personnes concernées et quelles économies pourraient en résulter pour la Confédération, les cantons et les communes.

Le postulat est développé comme suit :

Les expériences de ces derniers mois montrent que l'hébergement dans des familles d'accueil et chez des particuliers est un prodigieux facteur d'intégration. Le contact direct avec la population locale facilite considérablement l'intégration des personnes concernées. Les familles d'accueil apportent une contribution précieuse à cet égard, qui s'ajoute aux prestations de l'État. Cette chance doit être saisie. Jusqu'ici, le Conseil fédéral a considéré d'un œil critique l'engagement de particuliers hébergeant et encadrant des réfugiés. Mais les expériences faites en lien avec la guerre en Ukraine doivent l'inciter à modifier son point de vue : grâce aux familles d'accueil et aux particuliers, il devient nettement plus facile d'héberger les réfugiés de manière décentralisée. Cette solution est préférable aux lieux d'hébergement collectif, car elle favorise l'intégration sociale, culturelle et professionnelle des personnes concernées et permet de surcroît aux pouvoirs publics de réaliser d'importantes économies.

1.2 Proposition et avis du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat et précisé comme suit cette proposition dans son avis du 24 mai 2023 :

Le Conseil fédéral estime que l'hébergement chez des particuliers de personnes fuyant la guerre en Ukraine a constitué une situation exceptionnelle qui mérite d'être évaluée. Le Conseil fédéral est ainsi prêt à rédiger un rapport comme demandé.

2 Genèse du rapport du Conseil fédéral

Conformément à la demande formulée dans le postulat et à l'avis du Conseil fédéral, le SEM a commandé une étude portant sur les questions posées dans le postulat et sur l'évaluation de l'hébergement par des particuliers, ou hébergement privé, dans des familles d'accueil. Le mandat a été confié au bureau de conseil BSS Volkswirtschaftliche Beratung (BSS), sis à Bâle.

2.1 Mandat

Dans le cahier des charges, le SEM a précisé le mandat et formulé, sur la base du texte du postulat, une série de questions qui ont encore été affinées par BSS au cours de l'étude :

- Dans quelle mesure l'hébergement privé de personnes en quête de protection au sein de familles d'accueil a-t-il facilité la bonne intégration sociale, culturelle et professionnelle des personnes concernées ?
- Quels sont les avantages et les inconvénients de l'hébergement privé des personnes en quête de protection par rapport aux autres formes d'hébergement existantes ?
- Quel potentiel d'économies l'hébergement privé représente-t-il pour la Confédération, les cantons et les communes ?
- Dans quelle mesure le modèle de l'hébergement privé pourrait-il aussi s'appliquer à l'avenir aux personnes admises à titre provisoire ou aux réfugiés reconnus (AP/R) ?

Utilisée plus haut, l'expression « personnes en quête de protection » désigne les personnes qui ont fui la guerre en Ukraine et se sont réfugiées en Suisse, où elles ont obtenu le statut de protection S. Alors que l'étude retient cette expression de bout en bout, le présent rapport utilise infra, pour une meilleure lisibilité, la formulation « personnes ayant fui l'Ukraine ». Quant à la notion d'hébergement privé, elle signifie que des personnes ayant fui vivent chez des particuliers appelés « familles d'accueil », qui mettent un logement à disposition, gratuitement ou contre un faible loyer, la cuisine et la salle de bain étant souvent partagées. Un contact social régulier a donc lieu entre les réfugiés et la famille d'accueil.

Bien que le postulat désigne notamment les requérants d'asile mineurs non accompagnés comme groupe cible, des directives plus strictes s'appliquent à leur hébergement et ils sont souvent placés dans des familles nourricières, ce qui est différent des familles d'accueil. Par ailleurs, très peu de requérants d'asile mineurs non accompagnés en provenance d'Ukraine (sans proches majeurs) étant arrivés en Suisse, ils n'ont pas été inclus dans l'étude.

Il a également été précisé que, dans cette étude et pour examiner la question d'une éventuelle pérennisation de l'hébergement privé, il convenait de prendre en compte la période qui suit la décision d'attribution aux cantons. L'hébergement privé en lieu et place du premier hébergement dans les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) s'accompagne de défis structurels considérables et nécessiterait une révision complète de l'ensemble des procédures liées à l'octroi de l'asile. La durée de séjour dans les CFA est en moyenne de 70 à 80 jours avant que les personnes ayant fui ne soient attribués à un canton. Par ailleurs, leur séjour en Suisse avant la décision d'asile ou avant l'octroi d'une protection est incertain. Un hébergement privé n'a de sens que pour des personnes susceptibles de rester durablement en Suisse, ce qui ne peut être établi qu'à la fin du séjour dans les CFA. C'est pourquoi l'hébergement privé n'a pas été examiné en détail comme solution de substitution aux CFA.

Expériences faites en lien avec la guerre en Ukraine : quels seraient les gains en termes d'intégration et d'économies d'une pérennisation de l'hébergement de réfugiés par des particuliers ?

2.2 Méthodologie

Pour réaliser l'étude, BSS a choisi d'appliquer la méthodologie suivante :

- analyse d'études existantes sur l'hébergement privé ;
- enquête écrite auprès des cantons sur l'organisation de l'hébergement privé et les questions posées dans le postulat ;
- entretiens d'approfondissement menés dans sept cantons ;
- analyses de données issues du système d'information central sur la migration (SYMIC) et de données mises à disposition par le canton de Zoug (comme cas de figure) ;
- vaste enquête en ligne menée auprès de personnes ayant fui (principalement d'Ukraine, mais aussi des AP/R) et de familles d'accueil après des entretiens personnels ;
- analyse qualitative du rapport coûts/bénéfices visant à déterminer le potentiel d'économies.

Dirigée par le SEM, l'étude a été encadrée par un groupe d'accompagnement composé de représentants des cantons, villes et communes, d'œuvres d'entraide et d'un autre organe fédéral :

- Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) ;
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) ;
- Conférence des délégués à l'intégration (CDI) ;
- Groupe de contact des coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile et réfugiés (CASIR) ;
- Union des villes suisses (UVS) ;
- Association des communes suisses (ACS) ;
- Caritas ;
- Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) ;
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

La CdC et la CDAS étaient déjà associées à la conception du cahier des charges et à l'attribution du mandat relatif à la réalisation de l'étude externe. Le groupe d'accompagnement s'est réuni à quatre reprises et BSS a également pu s'entretenir avec certaines personnes sur divers éléments techniques.

Le présent rapport s'appuie sur les résultats de l'étude « Potentiel de l'hébergement privé dans le domaine de l'asile » de BSS (Liechti et al. 2025 ; étude¹) et tient compte des discussions du groupe d'accompagnement. Enfin, le rapport d'étude a fait l'objet d'une consultation auprès des autres offices concernés et avec les cantons.

3 Résultats de l'étude

Ce chapitre présente une synthèse des résultats de l'étude (Liechti et al. 2025 ; étude²). Après avoir donné quelques informations sur l'organisation de l'hébergement privé dans les cantons et l'avoir replacé dans son contexte (cf. ch. 3.1), il répond aux questions du postulat relatives aux effets de l'hébergement privé sur l'intégration (cf. ch. 3.2), puis évalue son potentiel d'économies (cf. ch. 3.3) en se fondant sur les résultats de l'étude et se termine par une analyse du

¹ <https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/publiservice/service/forschung/2026-studie-private-unterbringung.pdf.download.pdf/2026-studie-private-unterbringung-f.pdf>

² <https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/publiservice/service/forschung/2026-studie-private-unterbringung.pdf.download.pdf/2026-studie-private-unterbringung-f.pdf>

Expériences faites en lien avec la guerre en Ukraine : quels seraient les gains en termes d'intégration et d'économies d'une pérennisation de l'hébergement de réfugiés par des particuliers ?

potentiel de pérennisation (cf. ch. 3.4), qui met également en lumière les facteurs de réussite de l'hébergement privé.

3.1 Contexte et organisation de l'hébergement privé dans les cantons

Situation initiale et défis

L'accueil d'un grand nombre de personnes ayant fui l'Ukraine (principalement des femmes et des enfants) début 2022 a constitué une situation exceptionnelle. L'entrée sans visa et l'activation, pour la première fois, du statut de protection S, orienté sur le retour, ont entraîné une situation complexe pour l'accueil et l'hébergement des personnes ayant fui en provenance de ce pays. La forte visibilité de la guerre conjuguée au grand élan de solidarité dont a fait preuve la population ont contribué à ce que, en peu de temps, de nombreuses personnes ayant fui soient hébergées par des particuliers, parfois sans l'intervention des autorités et parfois même sans séjour préalable dans un CFA. Cette première phase a été particulièrement difficile, car les structures établies pour organiser l'hébergement privé faisaient défaut à de nombreux endroits et parce qu'il a fallu aux autorités un certain temps pour les mettre en place. Cette situation particulière doit être prise en compte pour l'interprétation des résultats et leur transposition aux AP/R.

Compétences en matière d'organisation

Les dispositions régissant l'organisation de l'hébergement privé n'étaient pas les mêmes dans tous les cantons. Le plus souvent, la mise en œuvre de l'hébergement privé relevait directement de la compétence des cantons ou des communes. Mais dans certains cantons, cette tâche était confiée à des organismes tiers (ONG ou œuvres d'entraide, p. ex.), sachant que presque tous les cantons ont collaboré d'une manière ou d'une autre avec un organisme tiers. Par ailleurs, dans de nombreux cas, plusieurs acteurs étaient compétents à différents moments (périodes). Quelques cantons avaient en outre défini des compétences distinctes en fonction du statut de séjour. Enfin, près de la moitié des cantons disposaient déjà d'offres limitées d'hébergement privé avant que la guerre contre l'Ukraine n'éclate.

Hébergement privé : naissance du phénomène, exigences et mise en adéquation

Les structures d'hébergement privé ont été mises en place de manières très diverses, principalement par l'intermédiaire de services officiels de médiation (p. ex. Caritas), d'autorités (cantons, communes) ou de connaissances et de proches, plus rarement via les réseaux sociaux ou d'autres canaux. Environ deux tiers des cantons ont, au moins à un moment donné, recherché activement des familles d'accueil. Une partie des cantons a par ailleurs défini des exigences claires envers les familles d'accueil (p. ex. taille du logement, extrait du casier judiciaire) ou les personnes ayant fui (p. ex. état de santé psychique et physique). Enfin, étant donné l'importance cruciale de la mise en adéquation entre familles d'accueil et personnes ayant fui, de nombreux cantons y ont consacré des ressources substantielles, car il s'est avéré que les hébergements informels (sans mise en adéquation) donnaient plus souvent lieu à des conflits en raison d'attentes divergentes.

Indemnités pour l'hébergement privé et offres d'accompagnement

Dans environ deux tiers des cantons, les familles d'accueil ont été indemnisées financièrement par le canton ou les communes au moyen de parts de loyer ou de forfaits. Ces indemnités ne couvraient toutefois pas toujours les dépenses engagées par les familles d'accueil : 86 % d'entre elles indiquent avoir supporté, à des degrés divers, des dépenses non couvertes. De nombreux cantons ont soutenu les familles d'accueil au moyen d'offres d'accompagnement,

Expériences faites en lien avec la guerre en Ukraine : quels seraient les gains en termes d'intégration et d'économies d'une pérennisation de l'hébergement de réfugiés par des particuliers ?

comprenant principalement des documents d'information, des conseils fournis par une personne-ressource, un point de contact ou un service d'assistance téléphonique, des clarifications préalables ainsi que des visites auprès des familles d'accueil et des personnes ayant fui. Plus rarement, des rencontres ou des ateliers ont également été organisés. Dans l'ensemble, le soutien fourni par les autorités n'a été perçu ni comme particulièrement insuffisant ni comme très satisfaisant. Enfin, les personnes ayant fui ont elles aussi bénéficié d'un accompagnement des autorités en lien avec l'hébergement privé, par exemple sous forme d'entretiens réguliers.

Soulagement des structures d'hébergement collectif

Après le déclenchement de la guerre contre l'Ukraine, l'hébergement privé a contribué à soulager à court terme les structures d'hébergement collectif. Alors que certains cantons l'ont considéré comme une mesure centrale, d'autres ont relativisé son effet, car l'hébergement privé a souvent été de courte durée. À cet égard, il y a aussi lieu de se reporter aux conclusions du postulat 23.3084 « Proposer des solutions pour faire face au manque de résistance aux fluctuations dans le domaine de l'asile », déposé le 8 mars 2023.

Profil des familles d'accueil et des personnes ayant fui

Les familles d'accueil qui se sont portées volontaires pour accueillir des personnes ayant fui l'Ukraine se distinguaient de l'ensemble de la population notamment par leur âge, leur sexe et la taille de leur ménage. Ainsi, la majorité des personnes interrogées vivaient dans des ménages de petite taille (seules ou à deux), étaient de sexe féminin et âgées de 40 à 69 ans. Les revenus du ménage des familles d'accueil interrogées dans l'étude étaient pour moitié inférieurs et pour moitié supérieurs à 100 000 francs, bien que nombre d'entre elles n'ont pas fourni d'information à ce sujet. Environ 75 % des personnes ayant fui l'Ukraine hébergées chez des particuliers étaient des femmes, âgées en moyenne de 37 ans, et la moitié d'entre elles étaient arrivées avec des enfants de moins de 18 ans. À l'inverse, les AP/R en familles d'accueil étaient globalement plus jeunes (24 ans en moyenne) et étaient à près de 70 % de sexe masculin. Ces données sont issues des réponses fournies par les personnes interrogées dans l'enquête et concordent, pour ce qui concerne les familles d'accueil, avec les résultats d'autres enquêtes (Strauss et al. 2024, Ammann Dula et al. 2024). Enfin, les personnes ayant fui l'Ukraine présentent un niveau de formation élevé, environ 65 à 70 % d'entre eux justifiant d'une formation de degré tertiaire (HCR 2023 ; Baier, Bühler et Hartmann 2022).

Satisfaction à l'égard de la situation en matière de logement et bien-être

Comparés aux personnes hébergées dans des logements collectifs (34 %), les personnes ayant fui l'Ukraine hébergées chez des particuliers sont, dans leur grande majorité (88 %), satisfaites ou très satisfaites de leur situation en matière de logement. Ce degré de satisfaction est aussi élevé que celui observé chez celles qui disposent de leur propre logement (91 %). Et bien que des difficultés liées à la cohabitation quotidienne aient été rapportées, seule une minorité les a perçues comme relativement ou très pesantes : 20 % des personnes interrogées ont mentionné le manque de possibilités de s'isoler et 14 %, des difficultés de communication. L'influence des familles d'accueil sur le bien-être semble toutefois globalement limitée. Neuf personnes ayant fui l'Ukraine sur dix se sentaient « toujours » ou « souvent » bien en Suisse, qu'elles soient ou non hébergées en famille d'accueil. En revanche, celles ayant vécu dans une famille d'accueil avaient plus souvent des contacts avec des personnes d'une nationalité autre que suisse (66 % contre 55 %). Pourtant, 48 % des personnes ayant fui l'Ukraine hébergées en famille d'accueil déclaraient ressentir au moins « parfois » un sentiment de solitude (contre 41 % chez celles sans famille d'accueil). L'hébergement privé ne saurait donc se substituer aux mesures d'intégration sociale, mais il les complète.

Expériences faites en lien avec la guerre en Ukraine : quels seraient les gains en termes d'intégration et d'économies d'une pérennisation de l'hébergement de réfugiés par des particuliers ?

3.2 Effets de l'hébergement privé sur l'intégration

Question : Dans quelle mesure l'hébergement privé de personnes ayant fui en provenance d'Ukraine au sein de familles d'accueil a-t-il facilité la bonne intégration sociale, culturelle et professionnelle des personnes concernées ?

Gestion de la vie quotidienne

Les analyses montrent que les familles d'accueil exercent une influence importante et positive sur la gestion de la vie quotidienne des personnes ayant fui l'Ukraine. Ce point de vue est partagé tant par les personnes ayant fui concernées que par les familles d'accueil et les spécialistes impliqués. Les résultats concordent par ailleurs avec ceux d'études nationales et internationales (Ammann Dula et al. 2024, Gliemann & Szypulski 2018, Schrooten et al. 2022, Sohn et al. 2017). Les familles d'accueil offrent aux personnes ayant fui l'Ukraine un accompagnement personnel, par exemple en les aidant dans leurs démarches administratives ou lors de consultations médicales. Ce soutien peut aussi soulager ponctuellement les services sociaux et constitue une aide précieuse lors de l'arrivée en Suisse. Reste toutefois à déterminer dans quelle mesure ce soutien est lié au type de logement ou si ces effets positifs pourraient également être obtenus par d'autres formes d'implication de la société civile.

Intégration linguistique, sociale et culturelle

Les auto-évaluations des personnes ayant fui l'Ukraine indiquent également une influence bénéfique des familles d'accueil sur l'intégration linguistique, sociale et culturelle. Statistiquement, les personnes ayant fui hébergées en familles d'accueil atteignent des scores significativement plus élevés sur l'indice d'intégration développé spécifiquement pour cette étude³ que les personnes ayant fui vivant dans d'autres types de logement. Des scores élevés attestent d'une intégration plus avancée dans les trois domaines analysés.

Tant les personnes ayant fui l'Ukraine que les familles d'accueil insistent sur le fait que le soutien apporté par les services de l'État au travers de cours de langue et les aptitudes individuelles à l'apprentissage jouent un rôle particulièrement important dans l'acquisition de la langue. Ce constat n'a rien d'étonnant, car la participation à des cours de langue est essentielle pour acquérir des compétences linguistiques solides. Quant à la capacité d'apprentissage individuelle, elle joue également un rôle déterminant à cet égard. Dans le même temps, les données montrent que les personnes ayant fui hébergées dans des familles d'accueil disposent, dans leur vie quotidienne, de davantage d'occasions de pratiquer une langue nationale et obtiennent plus fréquemment des certificats linguistiques de niveau plus élevé. Il est donc possible que l'influence des familles d'accueil sur l'acquisition de la langue soit relativement sous-estimée, d'autant que la littérature souligne elle aussi les avantages de ce type d'hébergement pour l'intégration linguistique (Ruedin 2025 ; Baier et al. 2022). On ignore toutefois si ces différences sont attribuables à l'hébergement privé ou à des biais de sélection entre les groupes, en ce sens que des personnes ayant un meilleur niveau linguistique ou une meilleure capacité d'apprentissage auraient été peut-être plus souvent hébergées en famille d'accueil.

Intégration professionnelle

En matière d'intégration professionnelle également, des différences apparaissent en faveur des personnes ayant fui l'Ukraine hébergées en familles d'accueil. En moyenne, elles accèdent

³ Pour élaborer l'indice d'intégration, BSS a codé, en s'appuyant notamment sur celui de l'Immigration Policy Lab de l'EPF de Zurich et de l'Université de Stanford, les réponses à différentes questions relatives à l'intégration sociale, culturelle et linguistique (p. ex. le nombre de contacts) sur une échelle de cinq points. Voir également Liechti et al. (2025), annexe D, p. 88.

Expériences faites en lien avec la guerre en Ukraine : quels seraient les gains en termes d'intégration et d'économies d'une pérennisation de l'hébergement de réfugiés par des particuliers ?

plus rapidement à un emploi, du moins durant les deux premières années qui suivent leur arrivée en Suisse. Par la suite, les autres personnes ayant fui l'Ukraine rattrapent leur retard en matière de participation au marché du travail, de sorte que les écarts s'estompent presque entièrement au bout d'environ deux ans. Lorsque l'analyse tient compte de facteurs d'influence connus, tels que le sexe, une différence subsiste après deux ans, mais elle est moindre et n'est plus statistiquement significative. Il n'est pas possible là non plus de déterminer s'il existe un lien de causalité entre ces différences et l'hébergement privé, car on ne peut exclure que des personnes ayant une meilleure employabilité aient peut-être été hébergées plus souvent en familles d'accueil. Le resserrement observé au niveau de la participation au marché du travail suggère des situations initiales similaires, sans toutefois permettre de tirer de conclusions sûres.

Pour pouvoir tirer des conclusions définitives concernant l'impact de l'hébergement privé sur l'intégration professionnelle, il faudrait pouvoir examiner davantage de cas sur une plus longue période et avec davantage de caractéristiques individuelles. La littérature scientifique ne permet pas non plus de trancher clairement la question : par exemple, les familles d'accueil ne disposent souvent pas des connaissances nécessaires pour contribuer de manière ciblée à l'intégration professionnelle (Herpell et al. 2024, Haller et al. 2022).

Avantages pour la société

Selon la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI), une intégration réussie suppose d'une part que les étrangers sont disposés à s'intégrer et d'autre part que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard (art. 4, al. 3 LEI). Des spécialistes ont souligné que le contact étroit entre les personnes ayant fui et les familles d'accueil permet de déconstruire les préjugés de part et d'autre et que ces expériences peuvent, au-delà de l'hébergement en lui-même, favoriser une meilleure compréhension mutuelle, ce que vient confirmer le fait que 78 % des personnes ayant fui l'Ukraine restent en contact avec leur famille d'accueil après la fin de l'hébergement. Il est donc probable que l'hébergement privé renforce l'acceptation et l'ouverture d'esprit de la population envers les personnes ayant fui, ainsi que la cohésion sociale.

Effet sur l'intégration des AP/R

Les résultats présentés ci-dessus se rapportent aux personnes ayant fui l'Ukraine et les mêmes analyses ont été effectuées pour les AP/R, bien que ces derniers aient constitué un échantillon nettement plus petit. Toutefois, les tendances observées sur le plan de l'intégration étaient très similaires. Mais là encore, les questions concernant des biais de sélection se posent et pourraient même être plus marqués chez les AP/R. Contrairement aux personnes ayant fui l'Ukraine, les AP/R hébergés chez des particuliers étaient moins bien intégrés culturellement, mais un peu mieux linguistiquement. Il convient cependant de garder à l'esprit que, dans leur ensemble, les AP/R interrogés vivaient en Suisse depuis plus longtemps que les personnes ayant fui l'Ukraine.

En résumé, il apparaît que les familles d'accueil facilitent sensiblement la gestion de la vie quotidienne des personnes ayant fui. On observe également des liens positifs entre l'hébergement privé et l'intégration linguistique, sociale, culturelle et, dans une certaine mesure, professionnelle. Ces constats sont étayés à la fois par les spécialistes et par les données disponibles. Il faut toutefois tenir compte du fait qu'il reste à déterminer dans quelle mesure les personnes ayant fui ayant ou non une expérience de l'hébergement privé se trouvent réellement dans des situations comparables. Dès lors, il n'est pas possible d'établir un lien de causalité entre ces effets et le type d'hébergement.

Expériences faites en lien avec la guerre en Ukraine : quels seraient les gains en termes d'intégration et d'économies d'une pérennisation de l'hébergement de réfugiés par des particuliers ?

3.3 Potentiel d'économies

Question : Quel potentiel d'économies l'hébergement privé représente-t-il pour la Confédération, les cantons et les communes ?

L'évaluation du potentiel d'économies effectuée dans le cadre de l'étude repose sur une analyse qualitative du rapport coûts/bénéfices. En raison de la complexité de ce travail et de la durée relativement courte de l'analyse, il n'a pas été possible de quantifier certains aspects dans le cadre de cette étude.

Le tableau 1 présente une comparaison des coûts et des bénéfices de l'hébergement privé. Les estimations portent sur l'ensemble des personnes ayant fui et non sur des cas particuliers. Pour compenser les coûts supplémentaires liés à l'organisation de l'hébergement privé par des économies, il faudrait soit réduire considérablement certaines mesures, soit de réaliser des progrès significatifs en matière d'intégration professionnelle. Il convient cependant de souligner qu'une intégration professionnelle plus rapide peut, sur le long terme, être très avantageuse sur le plan financier, à condition qu'elle soit durable. Or, cette perspective n'est pas réaliste pour toutes les personnes ayant fui. Selon l'étude, aucun élément probant ne permet pour l'instant d'attester clairement de telles économies, ce qui appelle à la prudence dans l'appréciation du bénéfice réel.

Tableau 1 : Aperçu des coûts et bénéfices de l'hébergement privé

Coûts			Bénéfices		
<i>Coûts financiers</i>	<i>Ampleur</i>	<i>Évaluation de la fiabilité</i>	<i>Avantages financiers</i>	<i>Ampleur</i>	<i>Évaluation de la fiabilité</i>
Organisation par les autorités/organismes tiers	Haute	Haute	Moins de mesures d'intégration et de cours de langue	Haute	Faible
Suivi par les autorités/organismes tiers	Haute	Haute	Intégration professionnelle plus rapide	Haute	Faible
			Soulagement des autorités	Faible	Moyenne

Source : Liechti et. al (2025) – avec de légers ajustements terminologiques effectués par le SEM

Coûts

L'organisation de l'hébergement privé entraîne un surcroît de travail pour les autorités et, partant, des coûts qui se traduisent soit par une augmentation des frais de personnel dans les administrations cantonales ou communales, soit par des dépenses supplémentaires pour rémunérer les services fournis par des organismes externes. La charge administrative découle des tâches décrites au ch. 3.1, telles que le recrutement, la mise en relation et l'accompagnement des familles d'accueil. Par rapport à l'hébergement centralisé dans des structures collectives, l'hébergement privé peut aussi entraîner un surcroît de travail de coordination pour les autorités, ainsi que des frais de déplacement plus élevés pour les personnes ayant fui lorsque la transmission des informations et les prestations ne peuvent plus être centralisées. Des responsabilités mal définies peuvent encore alourdir cette charge et, selon les estimations, ces surcoûts sont significatifs. Enfin, il convient également de tenir compte du fait que la mise en place de structures ad hoc engendre des coûts plus élevés que leur exploitation ultérieure.

Expériences faites en lien avec la guerre en Ukraine : quels seraient les gains en termes d'intégration et d'économies d'une pérennisation de l'hébergement de réfugiés par des particuliers ?

Bénéfices

Les avantages financiers de l'hébergement privé sont en revanche moins nettement démontrés et ne peuvent être estimés qu'avec prudence :

- Intégration plus rapide sur le marché du travail : l'analyse des données SYMIC montre que les personnes ayant fui hébergées chez des particuliers s'intègrent en général plus rapidement sur le marché du travail, ce qui constituerait un avantage financier relativement important pour les pouvoirs publics, pour autant que cette intégration professionnelle soit durable. Ces résultats ne sont toutefois pas très parlants, faute d'informations essentielles permettant de comparer les groupes, notamment concernant l'employabilité ou l'état de santé des personnes ayant fui. On sait en outre que certains cantons ont défini des critères d'admissibilité stricts pour les personnes ayant fui hébergées chez des particuliers. On ne peut donc exclure que ces critères favorisent également l'intégration professionnelle, ce qui pourrait fausser les résultats. À l'inverse, au début des mouvements de fuite d'Ukraine, très peu d'exigences ont été posées, en particulier dans le cadre d'hébergements informels. Des évaluations effectuées dans le canton de Zoug indiquent également que moins de mesures d'intégration professionnelle sont suivies (sans que la causalité n'ait pu être établie).
- Moins de cours de langue : les résultats de l'enquête indiquent que l'usage plus fréquent de la langue au quotidien au sein des ménages accélère l'intégration linguistique, ce qui pourrait réduire les besoins en cours de langue. Des évaluations faites dans le canton de Zoug montrent elles aussi que moins de cours de langue sont suivis, sans qu'il ait toutefois possible été d'établir un lien de cause à effet. Il n'en demeure pas moins que des économies pourraient ainsi être réalisées.
- Soulagement des autorités : la réduction de la charge pour les autorités est jugée faible et ne présage aucun impact financier notable.
- Coûts de l'hébergement : les économies réalisées, qui donnent lieu à des dépenses supplémentaires pour les familles d'accueil, ne sont pas considérées comme pertinentes. Lorsque les familles d'accueil sont indemnisées de manière adéquate, sous forme de forfaits ou de parts de loyer, la situation doit être considérée comme neutre sur le plan des coûts, car ils existent également avec d'autres types d'hébergement.

On retrouve des discussions comparables dans la littérature spécialisée, où une meilleure intégration est considérée comme un facteur déterminant de l'utilité de l'hébergement privé (Herpell et al. 2024, Schrooten et al. 2022). Une intégration réussie peut, surtout à long terme, contribuer à réduire les coûts sociaux ultérieurs (Aumüller 2018, Ammann Dula et al. 2024). Cependant, la brièveté de l'horizon d'analyse ne permet pas encore de se prononcer sur les possibles effets à long terme.

Au regard de cette mise en perspective - qui met en évidence une charge supplémentaire clairement avérée pour les autorités face à un bénéfice financier difficilement quantifiable - et conformément à l'avis de la majorité des cantons interrogés, nous estimons que, à court terme au moins, l'hébergement privé n'entraîne pas d'économies tangibles pour les pouvoirs publics.

Expériences faites en lien avec la guerre en Ukraine : quels seraient les gains en termes d'intégration et d'économies d'une pérennisation de l'hébergement de réfugiés par des particuliers ?

3.4 Potentiel de pérennisation

Question : Dans quelle mesure le modèle de l'hébergement privé pourrait-il aussi s'appliquer à l'avenir aux AP/R ?

Pour pouvoir répondre à cette question, l'étude a évalué la volonté des familles d'accueil d'héberger à nouveau des personnes ayant fui ainsi que la mesure dans laquelle les résultats et la situation des personnes ayant fui l'Ukraine peuvent être transposés aux AP/R. Elle a également identifié les conditions-cadres et les facteurs de réussite déterminants pour que l'hébergement privé soit pertinent.

3.4.1 Volonté des familles d'accueil

L'hébergement privé repose sur l'implication volontaire de la population civile. Il est donc difficile à planifier, d'autant que la volonté des familles d'accueil d'héberger des personnes ayant fui dépend de différents facteurs souvent impossibles à influencer.

Les familles d'accueil interrogées ont été nombreuses à déclarer qu'elles ne savaient pas encore si elles voudraient accueillir à nouveau des personnes ayant fui (55 % chez les familles d'accueil de personnes ayant fui l'Ukraine, 64 % chez les familles d'accueil d'AP/R). Mais seule une minorité d'entre elles l'exclut catégoriquement (21 % Ukraine, 15 % AP/R). La solidarité, la relation personnelle avec les personnes accueillies et la compassion étaient les motivations les plus fréquemment avancées par les familles d'accueil pour héberger des personnes ayant fui l'Ukraine. Chez les familles d'accueil qui hébergent des AP/R, la compassion, mais également la volonté d'apporter à ces personnes une stabilité et de faciliter leur intégration étaient les motivations les plus citées.

Concernant les facteurs qui influencent la volonté des familles d'accueil d'héberger à nouveau des personnes ayant fui, on observe des différences légères mais importantes entre celles qui ont déjà déclaré vouloir accueillir à nouveau des personnes ayant fui (Oui) ou pas (Non) ou qui sont encore indécises (Ne sais pas). Le tableau ci-dessous présente les trois principaux facteurs qui influencent la volonté des familles d'accueil d'héberger à nouveau des personnes ayant fui, en les classant par groupes en fonction de leur réponse (positive, négative ou indécise).

Tableau 2 : Principaux facteurs qui influencent la volonté des familles d'accueil d'héberger à nouveau des personnes ayant fui

Rang	« Oui » (souhaitent à nouveau accueillir)	« Non » (ne souhaitent plus accueillir)	« Ne sais pas » (encore indécises)
1.	Situation personnelle en matière de logement	Situation personnelle en matière de logement	Situation personnelle en matière de logement
2.	Situation dans le pays d'origine	Ressources en temps	Situation dans le pays d'origine
3.	Soutien financier des autorités	Soutien financier des autorités	Origine des personnes ayant fui

La situation des familles d'accueil en matière de logement est logiquement le facteur le plus invoqué. Pour les familles d'accueil qui ne souhaitent plus héberger de personnes ayant fui, les ressources personnelles, temporelles et financières sont les facteurs les plus déterminants. Elles se déclaraient en outre moins souvent satisfaites de la cohabitation, recevaient moins fréquemment une indemnisation sous forme de parts de loyer et partageaient plus souvent toutes les pièces du logement avec les personnes ayant fui. Chez les familles encore indécises,

Expériences faites en lien avec la guerre en Ukraine : quels seraient les gains en termes d'intégration et d'économies d'une pérennisation de l'hébergement de réfugiés par des particuliers ?

ce sont en revanche la situation dans le pays d'origine et l'origine des personnes ayant fui qui jouent un rôle central dans leur décision. Combinés aux motifs précités, ces éléments permettent de conclure que la forte disposition à accueillir des personnes ayant fui dans le contexte de la guerre contre l'Ukraine n'est pas directement transposable aux AP/R, ou du moins que cette transposabilité est très incertaine.

Les caractéristiques des personnes ayant fui, et en particulier le nombre de personnes accueillies ainsi que leur sexe et leur âge, jouent également un rôle, quoique moins marqué, pour certaines familles d'accueil. Le fait que les personnes ayant fui l'Ukraine (plutôt des familles, des femmes, d'âge moyen) et les AP/R (plutôt des hommes jeunes) présentent des profils différents sur ces aspects rend encore plus incertaine la transposabilité aux AP/R.

Enfin, les augmentations attendues du coût de la vie, dues notamment au renchérissement (cf. de Gruijter et al. 2022) et à la hausse des loyers, de même que la tension persistante sur le marché du logement sont autant de facteurs susceptibles réduire la disposition des familles d'accueillir des personnes ayant fui. Aussi le soutien financier apporté aux familles d'accueil par les autorités est essentiel. Il n'est cependant pas certain qu'il puisse suffire à couvrir les coûts supportés par les familles d'accueil (ce n'est actuellement pas le cas pour une majorité de familles d'accueil). Quant à la compassion des familles d'accueil et à leur solidarité envers les personnes ayant fui en provenance d'autres pays et ayant fui d'autres conflits, elles ne peuvent être que très marginalement influencées par les autorités.

3.4.2 Conditions-cadres et facteurs de réussite

Dans la perspective d'une pérennisation de l'hébergement privé, diverses conditions-cadres et divers facteurs de réussite doivent être pris en compte pour que les durées d'hébergement soient aussi longues que possible et pour qu'à la fois les familles d'accueil et les personnes ayant fui tirent pleinement parti des aspects positifs de cette forme de cohabitation.

Conditions-cadres

- Durée : près de la moitié des familles d'accueil disposées à héberger à nouveau des personnes ayant fui ou encore indécisées fixerait la durée de l'accueil à une année au maximum. Parmi les familles interrogées, les accueils actuels ou passés duraient le plus souvent depuis plus d'un an, ce qui peut s'expliquer par le nombre important de celles qui pratiquaient l'accueil de longue durée. En tant que solution transitoire et « aide de départ » à l'intégration, des accueils de moins de douze mois peuvent aussi s'avérer utiles. En revanche, les séjours très courts se révèlent peu efficaces, car le gros travail de coordination qu'ils représentent pour les cantons outrepassent leur utilité.
- Moment : alors que les personnes ayant fui l'Ukraine ont parfois été hébergées de manière informelle par des familles d'accueil avant même la décision d'attribution à un canton, le SEM juge impossible à l'avenir de ne pas s'inscrire dans les structures et les processus établis dans les CFA (voir justification au ch. 2.1, p. 5). Les AP/R passent dans tous les cas d'abord par un CFA et un hébergement privé n'est envisageable qu'à partir de leur attribution à un canton.

Facteurs de réussite

- Évaluation systématique : en particulier au début de l'hébergement privé des personnes ayant fui l'Ukraine, faute de ressources en personnel, aucune évaluation systématique

Expériences faites en lien avec la guerre en Ukraine : quels seraient les gains en termes d'intégration et d'économies d'une pérennisation de l'hébergement de réfugiés par des particuliers ?

n'était effectuée dans le cadre des accueils informels, ce qui a entraîné diverses difficultés et conduit à des situations problématiques. Il serait par conséquent souhaitable que les conditions d'hébergement soient contrôlées et coordonnées de manière formelle et par les autorités (y compris par des organismes tiers mandatés). Des exigences et critères applicables aux familles d'accueil (taille du logement, pièces pouvant être fermées à clé) et aux personnes ayant fui (état de santé, structure du quotidien) peuvent contribuer à éviter les échecs et à favoriser la réussite de la cohabitation. Enfin, il serait souhaitable que certaines vérifications d'antécédents (p. ex. extraits du casier judiciaire) soient instaurées afin de garantir la sécurité des deux parties.

- Mise en adéquation rigoureuse des familles d'accueil et des personnes ayant fui : même lorsque les familles d'accueil et les personnes ayant fui remplissent en principe les conditions pour un hébergement privé, il est essentiel de s'assurer d'une bonne adéquation entre eux. Dans un premier temps, il est possible de prendre en compte les caractéristiques démographiques et les préférences exprimées par les deux parties. Dans un second temps, il est important que ces dernières puissent faire connaissance avant la mise en place de l'hébergement et exprimer leurs attentes respectives. La durée envisagée de l'hébergement devrait également être prise en compte lors de la mise en adéquation. Des conceptions divergentes de la cohabitation peuvent en effet être sources de tensions ou de conflits, notamment en cas de non-dits sur les rôles de chacun dans la participation à la vie du ménage.
- Accompagnement ciblé des familles d'accueil : les familles d'accueil qui ont bénéficié d'un accompagnement et d'un soutien de la part des autorités ont généralement fait de meilleures expériences de l'hébergement privé et se montrent plus disposées à accueillir à nouveau des personnes ayant fui. Il est essentiel qu'elles disposent d'un interlocuteur clairement identifié et de suffisamment d'informations. Par ailleurs, les échanges avec d'autres familles d'accueil et la mise en place d'un système de parrainage peuvent s'avérer utiles. À cet égard, les responsabilités doivent être clarifiées afin de réduire la charge de travail tant pour les autorités que pour les familles d'accueil.
- Interlocuteur pour les personnes ayant fui et solutions d'urgence : il est également important que les personnes ayant fui sachent vers qui se tourner en cas de conflit (p. ex. service chargé de leur dossier) et que des solutions d'urgence puissent être apportées rapidement en cas d'échec. Des entretiens réguliers avec les personnes ayant fui et les familles d'accueil peuvent eux aussi s'avérer utiles.

En situation de crise et dans le cadre d'hébergements informels - comme au début des mouvements de fuite dus à la guerre contre l'Ukraine - il n'est pas toujours réaliste d'appliquer l'ensemble de ces bonnes pratiques dans la mesure souhaitée. Disposer d'un système déjà établi permet toutefois d'y parvenir plus facilement que lorsque tout doit être conçu et mis en place *ex nihilo*. L'étude montre que les cantons qui avaient acquis une expérience en matière d'hébergement privé avant 2022 étaient avantagés lors de la mise en œuvre. Quant à la collaboration avec des organismes tiers mandatés, elle s'est également révélée globalement efficace. Ainsi, les expériences accumulées dans le cadre de l'hébergement privé des personnes ayant fui l'Ukraine peuvent servir de référence pour tous les cantons.

Expériences faites en lien avec la guerre en Ukraine : quels seraient les gains en termes d'intégration et d'économies d'une pérennisation de l'hébergement de réfugiés par des particuliers ?

3.4.3 Conclusions

Si le modèle de l'hébergement privé devait être envisagé à l'avenir comme une forme complémentaire d'hébergement pour les AP/R, il serait nécessaire de définir en amont et de remplir en temps voulu les conditions claires. Si les familles d'accueil sont en principe disposées à accueillir à nouveau des personnes ayant fui, cette volonté reste toutefois entachée d'incertitudes et dépend fortement des ressources individuelles ainsi que de facteurs externes tels que la situation en matière de logement, l'origine des personnes ayant fui ou encore le soutien financier. La forte volonté d'accueillir des personnes ayant fui observée dans le contexte de la guerre contre l'Ukraine n'est donc pas directement transposable aux AP/R. Des ressources supplémentaires seraient nécessaires aux niveaux communal et cantonal pour recruter des familles d'accueil.

L'établissement durable de l'hébergement privé nécessite des conditions-cadres fiables, notamment une durée minimale (p. ex. six mois) et une structure institutionnalisée. Parmi les facteurs de réussite essentiels figurent l'évaluation et la sélection rigoureuses des familles d'accueil, une bonne mise en adéquation avec les personnes ayant fui, la clarification des attentes, un accompagnement continu des deux parties par les autorités ainsi que l'existence d'interlocuteurs clairement identifiés, en particulier en cas de conflit.

Les expériences faites au début de la guerre contre l'Ukraine montrent que des structures informelles peuvent fonctionner à court terme, mais qu'un dispositif durable doit reposer sur des standards professionnels. Les enseignements tirés de l'hébergement privé, tant dans les cantons disposant d'une expérience antérieure que dans ceux qui n'en avaient pas, constituent ainsi une base précieuse dans la perspective d'une pérennisation de ce modèle.

4 Classification et perspective

Avant de répondre de manière définitive aux questions du postulat et de tirer de plus amples conclusions à partir des résultats de l'évaluation, il convient de présenter de manière synthétique les avantages et les inconvénients de l'hébergement privé et de mettre en évidence les limites de l'étude.

4.1 Avantages et inconvénients de l'hébergement privé

Sur la base de la présente étude, le chapitre 3 a abordé, dans les différentes thématiques, divers avantages et inconvénients de l'hébergement privé par rapport à d'autres formes d'hébergement. Le tableau ci-dessous en fait la synthèse.

Expériences faites en lien avec la guerre en Ukraine : quels seraient les gains en termes d'intégration et d'économies d'une pérennisation de l'hébergement de réfugiés par des particuliers ?

Tableau 3 : Avantages et inconvénients de l'hébergement privé

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">- Effet positif sur l'intégration (en particulier dans la gestion de la vie quotidienne)- Encadrement et soutien individuels apportés aux personnes ayant fui- Bénéfice pour la société grâce à une meilleure acceptation et une plus grande ouverture d'esprit de la population- Satisfaction des personnes ayant fui par rapport à leur situation en matière de logement- Désengorgement des structures d'hébergement collectif⁴	<ul style="list-style-type: none">- Possibilités d'hébergement tributaires de la volonté des familles d'accueil- Charges supplémentaires pour les autorités en raison des contrôles à effectuer, de l'accompagnement des familles d'accueil et d'un surcroît de travail de coordination- Durée limitée de l'hébergement privé

Il ressort de cette comparaison que les avantages de l'hébergement privé bénéficient principalement aux personnes ayant fui et potentiellement à la cohésion sociale. Soutenus individuellement dans la gestion de leur vie quotidienne et dans leur parcours d'intégration, elles sont en grande majorité satisfaites voire très satisfaites de leur situation en matière de logement. Par ailleurs, en se rencontrant personnellement, personnes ayant fui et familles d'accueil développent une meilleure compréhension mutuelle de leurs préoccupations, besoins et difficultés respectifs, ce qui permet de dissiper les préjugés et, ainsi, de faciliter le vivre-ensemble.

Pour les autorités, les inconvénients de l'hébergement privé tiennent principalement aux moyens financiers et humains qu'il nécessite ainsi qu'au manque de prévisibilité, notamment en raison de l'incertitude quant à la disponibilité des familles d'accueil et de la durée souvent indéterminée ou limitée de l'hébergement. L'hébergement privé peut néanmoins contribuer aussi à soulager les structures d'hébergement collectif cantonales lors d'afflux de personnes ayant fui. L'étude n'a cependant pas examiné dans quelle mesure il peut constituer une solution pour renforcer la capacité du système d'asile à résister aux fluctuations⁵. Cette question sera approfondie dans le cadre de la stratégie asile, à laquelle les résultats du présent rapport seront intégrés.

4.2 Limites de l'étude

L'étude apporte plusieurs éclairages sur les effets de l'hébergement privé en matière d'intégration et de potentiel d'économies. Ces résultats sont toutefois peu significatifs, notamment en raison de la disponibilité et de la qualité limitées des données cantonales (p. ex. définition de « famille d'accueil »). Ainsi, à ce jour, il n'y a pas de saisie directe dans SYMIC pour indiquer si la personne ayant fui est hébergée chez des particuliers. Les informations à ce sujet ont donc dû être obtenues de manière indirecte à partir des adresses, puis corrigées manuelle-

⁴ Pendant le mouvement de fuite de l'Ukraine en 2022, ce soulagement s'est avéré essentiel pour le système. En cas de pérennisation, il faut toutefois mentionner comme inconvénient la nécessité de prévoir des capacités de secours pour parer à d'éventuels échecs. Ce point n'a pas été abordé plus avant dans l'étude, mais a été souligné par le groupe d'accompagnement.

⁵ Voir à ce sujet le postulat 23.3084 « Proposer des solutions pour faire face au manque de résistance aux fluctuations dans le domaine de l'asile »

Expériences faites en lien avec la guerre en Ukraine : quels seraient les gains en termes d'intégration et d'économies d'une pérennisation de l'hébergement de réfugiés par des particuliers ?

ment, d'où certaines incertitudes quant à leur fiabilité. Il serait dès lors opportun que la Confédération et les cantons examinent, par exemple dans le cadre du renouvellement de SYMIC, s'il serait possible de collecter des données de meilleure qualité sur l'hébergement en famille d'accueil afin de permettre à l'avenir une analyse plus fine des évolutions dans le domaine de l'hébergement privé.

L'horizon d'observation de deux ans était par ailleurs trop court, notamment en ce qui concerne la question de l'intégration. Les effets à plus long terme sur l'intégration et, par conséquent, les éventuelles économies qui pourraient résulter d'une diminution du recours aux mesures d'intégration, n'ont donc pas pu faire l'objet d'une analyse approfondie. Il n'a pas non plus été possible d'étudier de manière systématique l'influence de la durée de l'hébergement privé sur l'intégration. Enfin, la comparabilité des groupes n'a pas pu être évaluée de manière ciblée et d'éventuels biais de sélection parmi les personnes ayant fui hébergées en familles d'accueil n'ont pu être systématiquement corrigés.

L'étude fournit une première série d'indications sur le fait que plusieurs facteurs démographiques (âge, sexe, pays d'origine) influencent la volonté des familles d'accueil d'accueillir à nouveau des personnes ayant fui. Aucun facteur démographique n'a en revanche été pris en compte pour évaluer l'impact sur l'intégration (p. ex. pour déterminer si l'impact sur l'intégration est plus important ou au contraire moindre chez les femmes ou les personnes jeunes que chez les hommes ou les personnes d'un certain âge). Parmi les personnes interrogées, la proportion des AP/R hébergés en familles d'accueil était relativement faible par rapport aux personnes en quête de protection venues d'Ukraine, car, dans ce groupe, les personnes hébergées chez des particuliers sont bien moins nombreuses et souvent d'origines très diverses⁶. Aussi l'étude ne permet-elle pas d'identifier les groupes cibles pour lesquels un hébergement privé aurait le plus gros impact sur l'intégration.

Quant à la situation des enfants ayant fui avec un parent ou leurs deux parents, elle n'a pu être prise en compte qu'à la marge. Parmi les personnes interrogées, environ 40 % des personnes ayant fui l'Ukraine vivant en famille d'accueil avaient des enfants. S'agissant de l'intégration, il a été demandé si les enfants ayant fui vivant chez des particuliers nouaient plus rapidement des amitiés avec des enfants d'autres nationalités que les enfants en structures d'hébergement collectif, mais rien ne permettait de se prononcer sur cette question. Un quart des personnes ayant fui interrogées a cependant indiqué avoir reçu de la part des familles d'accueil un soutien pour la garde des enfants. Mais la demande en la matière était relativement faible. Enfin, la question de savoir si l'hébergement privé est plus adapté aux enfants que l'hébergement collectif n'a pas été explorée.

4.3 Réponses aux questions du postulat

Les réponses aux questions posées dans le postulat peuvent être synthétisées comme suit.

- Effets de l'hébergement privé sur l'intégration : l'hébergement privé a généralement un impact positif sur l'intégration. Il facilite en particulier la gestion de la vie quotidienne et sert d'aide de départ en Suisse. On observe également des tendances positives par rapport à divers aspects sociaux, linguistiques, culturels et professionnels liés à l'intégration, bien qu'un lien de causalité direct n'ait pu être établi de manière définitive.

⁶ Le questionnaire n'a été traduit qu'en dari, turc et anglais.

Expériences faites en lien avec la guerre en Ukraine : quels seraient les gains en termes d'intégration et d'économies d'une pérennisation de l'hébergement de réfugiés par des particuliers ?

En raison du contact personnel, parfois étroit, entre les personnes ayant fui et les familles d'accueil, on peut également présumer un effet positif sur l'acceptation des personnes ayant fui au sein de la population ainsi que sur la cohésion sociale.

- Potentiel de pérennisation de l'hébergement privé pour les AP/R : en tant qu'offre complémentaire d'hébergement, le modèle de l'hébergement privé est adapté aux AP/R dans les cantons et les communes. Il suppose cependant des conditions structurelles adaptées (responsabilités et processus clairs), des indemnités financières, un accompagnement professionnel et un recrutement ciblé des familles d'accueil. Les expériences faites en matière d'hébergement privé des personnes ayant fui l'Ukraine sont riches d'enseignements, mais ne sont pas transposables telles quelles aux AP/R.
- Potentiel d'économies pour les pouvoirs publics : si les effets positifs sur l'intégration laissent entrevoir un certain potentiel d'économies, notamment grâce à une nécessité plus faible de recourir à des mesures d'intégration et à une intégration plus rapide, la réussite d'un hébergement privé, son organisation et son accompagnement entraînent d'importants surcroûts de travail pour les autorités. L'étude n'a pas permis d'établir de manière certaine que les bénéfices l'emportent sur les coûts. Une telle évaluation nécessiterait notamment un horizon d'observation plus long et une base de données plus solide. Il n'est donc pas possible, à ce stade, d'en déduire des économies évitables pour les pouvoirs publics.

4.4 Conclusions

Les résultats de l'étude et les échanges avec le groupe d'accompagnement permettent de tirer les conclusions suivantes.

(1) Évaluer la pérennisation de l'hébergement privé en tant qu'offre complémentaire aux autres types de logement

L'hébergement privé offre divers avantages pour les personnes ayant fui, pour la société et pour les autorités. Il génère toutefois des coûts substantiels, car beaucoup de ressources humaines et de temps doivent être consacrés tant à la mise en place des structures qu'à l'optimisation continue des processus et à l'accompagnement régulier. La plupart des cantons ont déjà consenti les efforts initiaux nécessaires pour gérer le grand nombre de personnes ayant fui l'Ukraine hébergées en familles d'accueil. Les expériences acquises ont par ailleurs fourni des enseignements précieux pour la poursuite de ce mode d'hébergement. L'hébergement privé doit par conséquent être considéré comme une forme complémentaire d'hébergement qui soulage les autres structures d'hébergement cantonales et renforce l'intégration.

Le Conseil fédéral invite les cantons à mettre à profit, pour l'avenir, les efforts initiaux fournis ainsi que les expériences acquises en matière d'hébergement privé, que ce soit (a) pour établir durablement ce modèle comme offre complémentaire ou (b) pour pouvoir y recourir rapidement en situation d'urgence. Lors de la mise en œuvre et de l'ancrage de l'hébergement privé, il convient de prendre en compte les facteurs de réussite et les conditions-cadres mentionnés dans le présent rapport. La Confédération peut, à la demande des cantons, assumer un rôle de soutien. À cette fin, le DFJP/SEM abordera les conclusions du présent rapport avec les cantons dans le cadre des conférences et instances compétentes (voir point 2).

Expériences faites en lien avec la guerre en Ukraine : quels seraient les gains en termes d'intégration et d'économies d'une pérennisation de l'hébergement de réfugiés par des particuliers ?

(2) Mieux exploiter le potentiel de l'engagement de la société civile en faveur de la cohésion sociale

L'étude montre que si l'hébergement privé exerce une influence globalement positive sur l'intégration linguistique, culturelle et, dans une certaine mesure, professionnelle, sa principale valeur ajoutée réside dans le fait qu'il rend la gestion de leur vie quotidienne plus facile pour les personnes ayant fui (p. ex. accompagnement lors des démarches administratives ou de visites médicales). De plus, une majorité d'entre elles ont maintenu des contacts avec les familles d'accueil après la fin de l'hébergement privé et continuaient de bénéficier de leur soutien, dans la gestion de leur vie quotidienne et au-delà.

Le Conseil fédéral approuve les mesures prises à tous les niveaux de l'État pour renforcer l'engagement de la société civile visant à soutenir les personnes ayant fui dans la gestion de leur vie quotidienne et leur intégration ainsi que pour renforcer la cohésion sociale. À cette fin, le SEM examinera, en collaboration avec les cantons, les communes et les organisations de la société civile, les approches les plus adaptées (mentorat, tandems, nouvelles offres), les conditions-cadres nécessaires de même que les mesures permettant de renforcer cette implication (p. ex. au travers d'une campagne). Au premier semestre 2026, le SEM procédera à un état des lieux avec les parties prenantes concernées dans le cadre du groupe d'accompagnement PIC/AIS (programmes d'intégration cantonaux/Agenda Intégration Suisse) et analysera des mesures concrètes, l'objectif étant de présenter un plan de mise en œuvre d'éventuelles mesures d'ici fin 2026.

En résumé, l'hébergement privé a globalement un effet positif sur l'intégration et sur la cohésion sociale. Même si l'étude n'a pas pu démontrer avec certitude que les avantages financiers l'emportent sur les coûts, il présente un potentiel en tant qu'offre complémentaire, y compris pour les AP/R.

Expériences faites en lien avec la guerre en Ukraine : quels seraient les gains en termes d'intégration et d'économies d'une pérennisation de l'hébergement de réfugiés par des particuliers ?

5 Bibliographie

Ammann Dula, E.; Gautschi, N.; Fuchs, G. ; Lutz, S. ; Granwehr, E. (2024) : Wohnen statt Unterbringung. Chancen und Herausforderungen der privaten Unterbringung von geflüchteten Menschen mit Schutzstatus S. Disponible à cette adresse : https://www.fluechtlingshilfe.ch/fileadmin/user_upload/Aktiv_werden/Unterbringung_in_Gastfamilien/BFH-HSLU_Schlussbericht_Wohnenstatt_Unterbringung_2024_final.pdf (12.1.2024).

Baier, Dirk; Bühler, Judith ; Hartmann, Andrea Barbara (2022) : Ukrainische Flüchtlinge in der Schweiz: Ergebnisse einer Befragung zu Fluchterfahrungen und zur Lebenssituation. Zurich : Haute école des sciences appliquées de Zurich.

de Gruijter, M.; Sikkema, M.; Yohannes, R. (2022) : De opvang van Oekraïense vluchtelingen in Rotterdam. Ervaringen en uitdagingen. Kennisplatform Inclusief Samenleven.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2023) : UNHCR Education Report 2023 – Unlocking Potential: The Right to Education and Opportunity. Disponible à cette adresse : <https://www.unhcr.org/media/unhcr-education-report-2023-unlocking-potential-right-education-and-opportunity> (18.11.2025).

Liechti D., Aepli M., Legler V., Suri M. (2025) : Potentiel de l'hébergement privé dans le domaine de l'asile (Étude en réponse au postulat 23.3203). Rapport final d'évaluation. Disponible sur : <https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/publiservice/service/forschung/2026-studie-private-unterbringung.pdf.download.pdf/2026-studie-private-unterbringung-f.pdf>.

Strauss, R. ; Fuchs, G. ; Ammann, E. (2023) : Gastfamilien für ukrainische Geflüchtete. Kurzbericht zur überregionalen Befragung von Gastfamilien zwischen Oktober und Dezember 2022. Berne : Organisation suisse d'aide aux réfugiés.

6 Tableaux

Tableau 1:	Aperçu des coûts et bénéfices de l'hébergement privé	p. 12
Tableau 2:	Principaux facteurs qui influencent la volonté des familles d'accueil d'héberger à nouveau des personnes ayant fui	p. 14
Tableau 3:	Avantages et inconvénients de l'hébergement privé	p. 18